**Attestation 2022 pour les contributions professionnelles et de frais d’exécution de l’économie forestière fribourgeoise**

L’employeur soussigné confirme avoir déduit en tant que contributions professionnelles et de frais d’exécution à :

Nom:

Prénom:

Adresse:

NP et domicile :

Les montants suivants:



L’employeur soussigné confirme également d’avoir réglé les comptes avec la commission paritaire du canton de Fribourg pour la branche de l’économie forestière fribourgeoise.

**Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de Syna.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu et date: Timbre et signature :